

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2025

PRESENTS : Michel ARNAUD - Yannick BONY – Fabrice BORDERIE - Gilles BOULAY – Pierre GIACOMELLO – Marie-Pierre LAFONT – Danielle ROUX

Travaux

Le maire présente 2 devis pour la peinture de la rampe d'accès à la mairie et le sol d'accès à la mairie. L'entreprise MSBS de Briffons est choisie pour un montant total de 3 989 euros HT

Le maire présente les devis pour la mise en place d'un générateur UV chez Mr Laurent MEGE dans le cadre du traitement de l'eau potable, le montant des devis est de 1 715, 64 euros HT. Les devis sont acceptés par l'ensemble du conseil.

Le maire présente les devis demandés à RMCL et l'entreprise Besançon pour continuer l'aménagement du bourg (pose de caniveaux) dans le cadre de récupération des eaux pluviales. Danielle Roux propose de demander des devis à Eurovia et TP Lyaudet. L'ensemble du conseil accepte la proposition de Danielle Roux.

Il est prévu l'implantation de pommiers au nouveau carrefour. A cette occasion, le maire a sollicité Jean-François Defalvard pour l'implantation de ces arbres. Après discussion avec JF Defalvard, il est nécessaire d'utiliser de la terre végétale. Il est donc proposé de demander de la terre végétale à VSB éoliennes qui sera entreposée aux Pelades. Un devis sera demandé à Dominique Vergnaud pour les trous permettant l'implantation des arbres.

Lors d'un précédent conseil, il a été discuté de l'effondrement d'une partie du chemin au-dessus de « chez la petite Marie ». Cet effondrement est dû au passage de transporteurs de bois pour évacuer le bois de Prondines. Vendredi dernier le maire s'est rendue avec Dominique Vergnaud pour évaluer les travaux à faire pour une durabilité sur du long terme. En effet une buse en béton avait été arrachée lors d'un précédent effondrement. Le maire propose de refaire faire cette buse. Gilles Boulay et Michel Arnaud doivent aller sur place pour évaluer l'intérêt de remettre cette buse en béton.

Une décision sera prise à la suite de leur visite.

Les travaux seront pris en charge en partie par la mairie et en partie par la scierie qui a utilisé ce chemin sans autorisation de la part du technicien ONF en charge de la gestion des bois sur la commune de Prondines.

Avancée chantier éoliennes

Le maire informe le conseil qu'elle a signé une modification de servitude pour 3 éoliennes qui ne modifie en rien l'implantation des éoliennes.

Le maire indique qu'une rencontre avec VSB s'est déroulée en mairie le 27 janvier. Le maire explique que des réunions régulières se déroulent afin de partager l'évolution du chantier. L'équipe VSB avance selon le planning prévisionnel. L'équipe explique que durant l'été, la circulation pour la livraison des matériels sera importante. Un accord a été passé pour le passage sur l'A89 afin de faciliter la livraison d'une partie du matériel.

Une prochaine réunion est prévue fin avril début mai mais la date définitive n'a pas encore été fixée.

ZAER

Dans le cadre de la zone d'Aménagement des Energies Renouvelables, 2 référents doivent être nommés. Le maire propose Gilles Boulay et Yannick Bony. L'ensemble du conseil valide la proposition. Gilles Boulay a suivi une 1^{ère} réunion et indique que l'idée est l'utilisation de friches pour la mise en place de panneaux photovoltaïques au sol et de définir les zones autorisées pour les particuliers pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures. A ce jour, Tortebeuse ne fait pas partie des zones aménageables pour les particuliers. En effet les panneaux doivent être installés à plus de 20 mètres de la route principale. Gilles Boulay propose de demander à inclure la commune dans cette ZAER afin de ne pas bloquer les particuliers éventuellement intéressés. L'ensemble du conseil valide la proposition. Toutefois 2 conseillers indiquent être contre la pose de panneaux photovoltaïques au sol.

Une prochaine réunion est prévue le 20 février.

Mise en place de la fibre

Gilles Boulay a participé à une réunion sur invitation de notre sous-préfète pour représenter le maire à l'occasion d'une rencontre avec les représentants de chez Orange.

Les travaux d'installation de la fibre ont pris du retard et l'agglomération clermontoise reste prioritaire pour l'installation de la fibre. La fin théorique prévue en 2030 sera sans aucun doute reculée. Un planning sera connu dans quelques mois.

Gilles Boulay indique que des marchés publics sont en cours pour définir des prestataires qui enlèveront le cuivre. En effet, il n'y aura plus de cuivre quand la fibre sera installée. Ce sera donc une obligation d'adhérer à la fibre faute de quoi les usagers n'auront plus de téléphone et d'accès internet.

Gilles Boulay précise que les communes vont être sollicitées pour les démarches et la validation sur plan des points. A ce jour, nous n'avons pas connaissance des éléments financiers.

Eau

Le maire indique que le syndicat d'eau Clidane Chavanon demande une délibération des communes intéressées pour continuer les discussions de la prise de compétence de l'eau.

Michel Arnaud propose que la section de commune crée une ASA pour rester autonome et indépendante. Le maire indique qu'elle ne souhaite pas prendre la responsabilité de la gestion d'une ASA. En effet, elle précise que les taux réglementaires des analyses sont de plus en plus drastiques et que les problématiques de l'eau potable sont de la responsabilité du maire même pour une ASA. Par ailleurs, elle émet une incertitude sur le fait que la création d'une ASA soit acceptée par le préfet.

La proposition du Maire est validée à la majorité.

A l'occasion de la discussion sur la consommation d'eau, Michel Arnaud indique qu'il faudrait diminuer l'injection de produits de traitement de l'eau qui se ressentent au moment de la consommation.

Gilles Boulay explique que l'injection se fait de façon automatique selon le débit d'eau. Gilles Boulay et Michel Arnaud vont diminuer le traitement de l'eau afin de limiter le gout dans l'eau consommée.

Médaille William SHORT

Monsieur Fouris historien amateur de Saint Sauves a effectué des recherches historiques au sujet de William Short, résistant mort à Tortebeffe le 22/08/1944.

Il a sollicité auprès du ministre des Armées la prestigieuse médaille de la Résistance Française. Cette distinction vient de lui être attribuée. A cette occasion, le délégué national de l'Ordre de la Libération a indiqué qu'il pouvait être envisagé une remise officielle de cette distinction.

Monsieur Fouris estime légitime que la commune de Tortebeffe, à travers sa mairie, devienne le dépositaire à la fois de la médaille et du diplôme accordés à titre posthume à William SHORT, celui -ci et sa veuve ayant disparu sans descendance.

Le maire propose d'accepter la demande de Monsieur Fouris. Michel Arnaud se questionne sur la légitimité de la commune en tant que collectivité à accepter cette distinction. Le maire indique que sans descendance, il n'y aura pas de reconnaissance officielle. Elle propose de fixer des dates à proposer au délégué national de l'Ordre de la Libération. Les dates suivantes sont choisies : 19 avril, 26/27 avril, 3/4 mai, 10/11 mai et 6/7 septembre.

Divers

Le maire propose de fixer 3 dates pour le prochain repas des aînés afin de réserver le traiteur : les dates retenues sont le 15, 22 et 29 novembre 2025. La date définitive sera fixée selon la disponibilité du traiteur.

L'étang sera ouvert à la pêche pour les habitants le 1^{er} mai. Il est prévu de remettre en place le lâché de truites. Le prix des cartes de pêche sera fixé selon les modalités des années « normales » de pêche.

Le maire propose de renouveler les subventions annuelles aux chasseurs, au comité des jeunes, AFN et à l'association des femmes élues. L'ensemble du conseil approuve la proposition hormis pour l'association des femmes élues où la proposition est validée à la majorité.

Un jeu de clé pour le garage de la commune va être fait et donné aux jeunes pour gérer leur congélateur en cas de coupure d'électricité.

Pierre Giacomello présente une demande de Patrick Deneuille de fermer l'accès aux véhicules pour le chemin des hirondelles en période hivernale afin de limiter la détérioration du chemin. Le maire explique qu'elle ne peut pas fermer un chemin public mais propose d'informer les riverains principaux concernés sur l'utilisation de ce chemin par un courrier (mail) leur expliquant que les véhicules ne doivent pas stationner sur ce chemin et, que l'accès des 2 côtés ne doit pas être bloqué par un véhicule..

La proposition du maire est validée à la majorité.

Michel Arnaud présente une demande d'Olivier Faure pour nettoyer le fossé côté station d'épuration sur quelques mètres. La demande de Michel Arnaud est validée à l'unanimité. Un devis sera demandé à Dominique Vergnaud.

Un vidéo projecteur a été acquis pour la mairie. Le maire propose de le louer selon les modalités de location de la sono. L'ensemble du conseil valide la proposition.

Monsieur Barlot, technicien ONF a sollicité la mairie pour savoir s'il prend en charge la gestion de la parcelle 26. Il est proposé de demander un devis à l'ONF et à un autre prestataire. Pierre Giacomello et Michel Arnaud se chargent de la demande de devis pour le prestataire autre que ONF.

Relecture : Gilles BOULAY et Danielle ROUX